**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** - (2015)

Heft: 5

**Artikel:** Les enjeux de la Sécurité intérieure suisse dans un environnement

golbalisé

Autor: Duvillard, André

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-781309

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Démonstration du DARD et de l'ER inf 3 à Chamblon, 30.09.2015. Toutes les photos © Plt Guillaume Weber.

Sécurité

# Les enjeux de la Sécurité intérieure suisse dans un environnement globalisé

#### **André Duvillard**

Délégué de la Confédération et des cantons au Réseau national de sécurité (RNS)

u début des années 2000, le Conseil fédéral avait lancé un vaste projet visant à réexaminer le système de sécurité intérieure de la Suisse, connu sous l'acronyme USIS. Un des objectifs fixé, visait à «Analyser les formes de collaborations régionales, intercommunales et intercantonales en accordant une attention particulière aux interactions entre la Confédération, les cantons, les grandes agglomérations, les communes ainsi que le secteur privé...»

Quelque 15 années plus tard, il nous a paru intéressant de mesurer le chemin accompli et de relever quelques défis majeurs auxquels notre pays devra face dans les années à venir dans le domaine de la sécurité intérieure, dans un environnement toujours plus globalisé. En effet, la sécurité d'aujourd'hui se joue des frontières politiques, tant et si bien que la sécurité extérieure en est devenue la continuation de la sécurité intérieure. Aujourd'hui nous passons instantanément du mondial au local et du local au mondial, comme l'actualité nous le rappelle presque quotidiennement. Dès lors, si nous voulons garantir aux habitants de notre pays une sécurité crédible, adaptée aux défis de notre temps, de qualité et au meilleur coût possible: nous devons repenser notre organisation et notre fonctionnement, quitte à bousculer certains équilibres propres à notre fédéralisme pour viser la complémentarité et passer de l'autonomie d'action à l'interdépendance dans l'action.

## Polices cantonales et communales

La plupart des cantons ont mené des réflexions visant à redéfinir les compétences sécuritaires, avec à la clé le plus souvent des réformes structurelles majeures conduisant soit à une police unique soit à une gestion mieux intégrée entre polices communales et cantonales à l'exemple des cantons de Vaud et d'Argovie.

Depuis 2000, ce ne sont pas moins de 6 cantons qui ont choisi le modèle de la police unique dont les cantons de Berne, Lucerne et Neuchâtel. Aujourd'hui, ce sont 16 cantons qui connaissent ce régime.

Au centre de ces restructurations se trouvent deux enjeux majeurs : une police proche du citoyen et une plus grande flexibilité dans l'engagement des moyens.

#### Collaboration intercantonale

Sur cette question également des avancées majeures ont été réalisées, en particulier dans le prolongement d'événements comme le sommet du G8 d'Evian en 2003, le World Economic Forum (WEF) de Davos ou encore l'Euro 08 pour ne citer que les principaux. Aujourd'hui, les processus d'entraide intercantonale sont bien établis, que ce soit à l'échelon de la Suisse romande ou sur le plan national. L'adoption de la Convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL) en 2005 a permis de définir des règles précises et unifiées qui ont favorisé le développement d'une culture de la collaboration sur les grands événements planifiables.

Un pas supplémentaire est sur le point d'être franchi avec la création d'un véritable état-major national de conduite police placé sous la responsabilité des cantons et qui intégrera également des représentants de la police fédérale. Cela marque une avancée majeure dans le domaine de la coordination et de la conduite.

## Les acteurs sécuritaires de la Confédération

Les 15 dernières années ont apporté passablement de changement dans le paysage sécuritaire fédéral, on citera en particulier: la création d'une véritable police judiciaire fédérale, la transformation du corps des gardes-frontière avec l'association de la Suisse aux accords de Schengen, la mise sur pied d'une police des transports et finalement la professionnalisation d'une partie de la police militaire dans le cade de la réforme Armée XXI, soit au total près de 3'000 personnels.







Grenadiers de la police militaire durant une démonstration à Saanen, journée des proches, février 2015.

Toutes les photos © Plt Guillaume Weber.

Chacun de ces acteurs œuvre sur le plan national dans un champ d'activités spécifique avec pour conséquence que les interfaces soient clairement définis avec les polices cantonales et communales. Si la signature de conventions de collaboration et la délégation de certaines compétences ont permis d'éviter des doublons, nous sommes encore loin d'une vision nationale en la matière, à mesure que ces accords reflètent les sensibilités et la diversité de notre fédéralisme lequel peut conduire à des divergences parfois importantes.

## Les engagements subsidiaires de sûreté

L'armée est et restera encore longtemps notre seule et unique réserve dans le domaine stratégique. Dès lors, elle apporte une contribution majeure dans le soutien aux autorités civiles, notamment dans le cadre des engagements subsidiaires de sûreté.

Là aussi des progrès conséquents ont été réalisés avec l'adoption de principes de collaboration simples, reconnus et appliqués. Ainsi, aujourd'hui les conflits de compétences n'ont plus cours, grâce aux nombreux engagements de l'armée au profit des autorités civiles lors d'événements les plus divers. A cet égard, les régions territoriales ont joué un rôle prépondérant dans l'amélioration des processus de collaboration grâce aux contacts permanents qu'elles entretiennent avec les partenaires de la sécurité dans les cantons.

La mise en œuvre du processus de développement de l'armée (DEVA) avec en particulier le retour de troupes rapidement mobilisables changera quelque peu le paradigme actuel. Il conviendra dès lors de préciser le profil de prestations attendu de la part des divers troupes engageable au profit des autorités civiles. Dans le domaine de la sécurité, cela concerne les bataillons de police militaire qui devraient passer de 2-4 (dont deux en disponiblité élevée).

Mais un principe demeure intangible, il s'agit de celui de la subsidiarité qui subordonne l'engagement de l'armée l'insuffisance de moyens civils et le maintien de la responsabilité de la conduite globale aux autorités civiles.

## Sécurité privée

Selon l'office fédéral de la statistique (OFS), notre pays comptait en 2013, 1'135 entreprises de sécurité privée, lesquelles employaient 16'220 collaborateurs à plein temps, soit à peu près l'équivalent de l'effectif des polices cantonales et communales. Ce secteur connait un développement croissant puisqu'entre 2003 et 2013, le nombre d'entreprises, toujours selon l'OFS, a augmenté de 40 %. Aujourd'hui aucune manifestation d'importance, ne se déroule sans la présence d'agents de sécurité privés, que ce soit les rencontres sportives, les grandes conférences ou simplement des manifestations populaires. Les pouvoirs publics délèguent même certaines tâches, en particulier le transport des détenus dans de nombreux cantons.

Paradoxalement, cette collaboration au quotidien ne repose sur aucune véritable stratégie d'ensemble, dans la mesure où la législation régissant la sécurité privée est de compétence cantonale. Selon les régions du pays, ce sont des régimes juridiques fort divers qui sont appliqués. La Suisse romande fait cependant exception avec un concordat règlementant de manière claire et précise ce type d'activité, à la satisfaction de toutes les parties. Au vu du développement mentionné ci-dessus, on peut légitimement se poser la question de savoir si la compétence de légiférer en la matière ne devrait pas être donnée à la Confédération?



Ci-dessus : Des membres du DARD sont amenés à pied d'oeuvre et en toute sécurité dans un GMTF. La protection balistique de ce véhicule est supérieure au char de grenadiers à roues 93 *Piranha*.

Ci-dessous : Des grenadiers de la police militaire engagent des fusils à usages multiples. Saanen, printemps 2015.



### Vision pour l'avenir

A l'avenir également notre organisation sécuritaire demeurera de type fédéraliste, même si les réformes interviennent progressivement et de manière pondérée, en donnant parfois l'image d'un certain immobilisme. Le bref tableau que nous venons de dresser montre néanmoins que des progrès substantiels sont réalisés. N'oublions pas que le fédéralisme nous permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque canton tout en laissant une très large compétence de décision à cet échelon. Le fédéralisme nous laisse néanmoins un espace non négligeable pour revisiter certaines aspects de l'organisation de la sécurité intérieure, ainsi l'étude menée en vue d'une éventuelle fusion des polices jurassienne et neuchâteloise a clairement mis en évidence que les obstacles ne se situaient pas sur plan légal, mais bien plus dans les esprits quant aux incertitudes découlant d'une telle approche. Une collaboration accrue au sein des concordats de police, comme elle est envisagée ou d'ores déjà réalisée dans certaines régions est une option intermédiaire parfaitement réalisable.

La sécurité se globalise elle aussi avec des changements rapides et l'émergence de phénomènes criminels qui ne connaissent plus les frontières. On citera entre autre la cybercriminalité ou encore la lutte contre le terrorisme. Mise en réseau des connaissances, collaboration avec des partenaires de la sécurité au sens large, compétences de pointe dans des domaines spécifiques sont autant d'aspects qui se marient difficilement avec une approche territoriale classique. Dans les prochaines années des réflexions devront être menées afin d'envisager de véritables centres de compétences régionaux dans des domaines bien spécifiques. Car, il n'est pas certain que l'on trouvera toujours des spécialistes dans toute les disciplines pour chaque canton. De premières avancées timides ont eu lieu, mais souvent au prix d'une grande énergie et d'une certaine patience. On citera à ce titre le concept mis récemment en place entre la Confédération et le cantons dans le domaine du déminage.

Enfin la question des effectifs est un thème récurrent. Avec 1 policier pour 463 habitants, la Suisse est relativement loin des ratios que connaissent certains de nos voisins. Mais il y fort à parier que malgré les augmentations modestes mais régulières des effectifs, cette question ne pourra jamais vraiment être résolue, surtout dans une période où les mesures budgétaires envisagées par de nombreuses collectivités publiques visent à réaliser des économies. Dès lors, une partie de la réponse se trouvera dans la recherche de synergies à tous les niveaux, dans la fixation de priorités stratégiques ou encore la simplification de certains processus de travail. Car la complexité des questions sécuritaires et les attentes de la population à l'égard des forces de l'ordre sont une réalité à laquelle on ne peut se soustraire.

A.D.



